

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

—————  
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024  
—————

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	7
VOTANTS	6

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à 19 heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 06 décembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

—————  
Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.  
—————

CONVOCACTION

Datée	du 06/12/24
Affichée	le 06/12/24

—————  
**Étaient présents** : Philippe VAN-HOORNE  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

OBJET

Attribution du marché de  
fourniture et installation de  
modulaires pendant les  
travaux de réhabilitation de  
l'école Victor Hugo à L'Aigle

**Absents excusés** : Jean SELLIER, Michel LE GLAUNEC, Virginie VIOLET

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire informe les membres du bureau que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo un marché de fournitures a été lancé. Ce marché vise la fourniture et l'installation de modulaires pour accueillir les 9 classes de l'école Victor Hugo et ses annexes (sanitaires, salle de réunion, salle des professeurs, bureau de direction) pendant les travaux de réhabilitation de l'école.

L'avis d'appel d'offres a été publié le 18 octobre 2024 pour une remise des offres fixée au 18 novembre 2024 à 12 heures.

#### Caractéristiques du marché

Type de marché : marché unique

Type de procédure : procédure formalisée

Durée du marché : 2 semaines

Montant inscrit au budget : 338 640 € HT soit 406 368 € TTC (location et VRD –plateforme provisoire)

Montant estimatif : 349 193,80 € HT soit 419 032,56 € TTC

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points
- Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel :

- Moyen humains et matériel mis en œuvre pour la fourniture et l'installation des modulaires, disposition pour effectuer les installations propres à l'opération, moyens de levage/approvisionnement = 20
- Gestion des déchets et démarche environnementale liés notamment aux dispositions prises par l'entreprise afin de maîtriser ses besoins en énergie et réduire son empreinte carbone = 10
- Le respect du planning = 10

3 offres ont été remises dans les délais.

Madame Helleux présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 03 décembre 2024 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise COUGNAUD pour un montant de 146 281,40 € HT.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241212-2024-12-12-234-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 03 décembre 2024,

**Le Bureau, après avoir délibéré :**

- **RETIENT**, pour le marché de fourniture et installation de modulaires pendant les travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo, l'offre présentée par l'entreprise COUGNAUD pour un montant de 146 281,40 € HT soit 175 537,68 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer ce marché et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 13 DEC. 2024  
Publié en ligne le 13 DEC. 2024  
Certifié exécutoire 13 DEC. 2024

Pour Le Président empêché  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Philippe VAN HOORNE



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241212-2024-12-12-234-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024